

Sous le Haut Patronage de S.A.S. Le Prince Souverain Albert II de Monaco

« L'Homme,

la Société,

la Paix »

Faire rayonner le respect et la paix à partir de Monaco.

3 Octobre 2015, Colloque

H.R.L.J.P.

« Si tu désires la Paix, prends soin de la Justice, si tu désires la Justice, défends la Vie. si tu désires la Vie, accepte la Vérité révélée par Dieu. » (Saint Jean-Paul II)

$T_{able\,des}\,M_{ati\`eres}$

K ésumé
Les Raisons du Colloque 6
Les Objectifs du Colloque
Objectif Tout Public
Le Thème du Colloque
Le Colloque dans le temps 10
Les Intervenants11
Schéma de Déroulement du Colloque 15
Clôture du Colloque
Collaboration: Université Pontificale, UNESCO 17
Inauguration Princière de L'allée Saint Jean-Paul II 18
Rappel Historique
Feuille de Route du Prince Souverain
Discours d'Accession au Trône, Juillet 200522
Programme de la Lettre Pastorale de Mgr Barsi25
Soutien de Différents Organismes à Monaco et dans
le Monde26
Annexes
l'Union Internationale des Juristes Catholiques, Novembre 2003

RÉSUMÉ

Le monde d'aujourd'hui a besoin d'un **sursaut** d'**encouragements** et de **vérité** qui redonne à la personne humaine la **joie de vivre** et la force de **construire** une civilisation basée sur le respect de la Vie, de la Justice et de la Paix.

L'association Human Rights for Life, Justice & Peace, après une première initiative, avec un Hommage à Saint Jean-Paul II inauguré le 13 mai 2014 par LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco, est heureuse d'organiser un colloque international sur le thème

« l'Homme, la Société, la Paix. »

Faire rayonner le respect et la paix à partir de Monaco.

Cette problématique est posée à tous les Hommes et les Femmes de bonne volonté, de tous âges et de toute culture.

Quelles sont les spécificités de l'Homme, qui portent au respect de la Vie, de la Justice, et de la Paix ?

Quels sont les critères observables, offrant un terrain propice à une définition objective des Droits de l'Homme ?

Ce colloque interrogera, par le biais d'intervenants du monde entier, la Science, la Philosophie, le Droit, la Théologie... La dynamique souhaitée est de « **provoquer l'intelligence humaine** » (selon les mots de St Jean-Paul II) en lui fournissant des instruments de réflexion.

L'Association Human Rights for Life, Justice & Peace est l'organisateur de ce colloque, en collaboration avec la faculté de bioéthique de l'Université Pontificale Regina Apostolorum et sa Chaire UNESCO en « bioéthique et droits humains ». Cette dernière apporte au colloque une dimension **culturelle** à la réflexion, tandis que l'Université Pontificale lui assure une dimension **académique**.

A la suite de chaque thème, il y aura une discussion animée entre les intervenants et un panel varié de participants. Vous trouverez à la page 25 les partenariats que l'Association est en train de tisser avec des Universités, Instituts, Fondations, Associations qui seront invités. Cette liste n'est qu'une première ébauche.

Le choix du Musée Océanographique de Monaco pour ce colloque est lié à l'importance du sujet. La référence au Prince Albert I^{er}, à son travail d'humaniste, de scientifique, de grand défenseur de la Paix, rend évident ce choix.

Dans son préambule, l'Association Human Rights for Life, Justice & Peace définit clairement ses objectifs, en reprenant les propos du Pape St Jean-Paul II: « travailler à mieux mettre en valeur la dignité que l'Homme a reçu de son Créateur et unir son énergie à celle des autres pour la défendre et la promouvoir »¹. C'est donc bien le sujet de l'Homme qui retient en premier lieu notre attention.

C'est aussi ce que le Prince souverain, « ardent défenseur de l'Environnement » a explicité dans son discours d'Accession au trône (Juillet 2005): «... la nature a également besoin des Hommes » qui « ... feront de notre pays, je l'espère, un véritable carrefour de la pensée sur des sujets et thèmes **préoccupation** majeurs du monde contemporain... »

Enfin, apport fondateur de notre sujet, puisque la religion catholique est religion d'État en Principauté de Monaco (tel que l'a voulu le Prince Albert I^{er})², rappelons-nous ce que déclarait S.A. le Prince Héréditaire Albert en Novembre 2003³: « L'ère des continents organisés ne pourra pas faire l'économie des principes fondateurs de toute société civilisée qui se veut saine, viable et durable : la justice et la paix, la solidarité, la liberté prennent leur signification intrinsèque dans la civilisation chrétienne. Au nom de la vérité, comment pourrait-on l'ignorer? »

C'est au nom de cette recherche de la Vérité que l'Association Human Rights for Life, Justice & Peace a souhaité organiser un colloque mettant en avant la lumière de la Foi Chrétienne dans la vision de l'Homme, de la Société, de la Paix.

¹ 17/05/2003, Université de la Sapienza, Rome

² Article 9 de la Constitution Monégasque

³ Introduction au Congrès européen de l'Union Internationale des Juristes catholiques, 2003

Les RAISONS du COLLOQUE

- Un cadeau à la Principauté à l'occasion de:
 - 2005-2015 : 10ème anniversaire du règne du Prince Souverain en Principauté (voir p. 21)
 - 2005-2015 : Anniversaire des 10 ans de la mort du Prince Rainier III (6 Avril 2005)
 - 2005-2015 : Anniversaire des 10 ans de la mort du Pape Saint Jean-Paul II (2 Avril 2005), inspirateur et guide de l'Association Human Rights for Life, Justice & Peace
 - 2005-2015 : 10ème Anniversaire de la Lettre Pastorale de Mgr l'Archevêque de Monaco, Bernard Barsi, et de son appel aux Laïcs du Diocèse (voir p.24)
- Une réponse à la nécessité de notre époque : La Recherche de la Vérité.
- Mise en pratique et approfondissement de la feuille de route donnée par S.A.S le Prince Albert II lors de son Avènement.
- Reprendre une **réflexion** sur l'Homme : sa Nature et son vrai potentiel.
- Redonner des **modèles humains** solides à notre société et particulièrement aux enfants et aux jeunes.
- Re-dynamiser une culture pour la Vie, la Justice et la Paix.

Les OBJECTIFS du COLLOQUE

- ♦ **Provoquer l'intelligence** du public en suscitant de vraies questions.
- ♦ Chercher et proposer des solutions concrètes.
- Faire participer activement la jeunesse à ces débats sous forme d'ateliers et collaborer à des interventions au sein de l'Éducation Nationale de Monaco.
- ♦ Créer des partenariats nationaux et internationaux avec des institutions qui promeuvent la culture de la Vie, de la Justice et de la Paix: universités, écoles supérieures, instituts, associations, fondations, ONG, organisations diverses, etc.
- ♦ Créer un pôle monégasque pour la promotion de la Paix selon les valeurs défendues depuis toujours par nos Princes (valeurs chrétiennes).

OBJECTIF TOUT PUBLIC

Entendre des choses:

- qui font du BIEN!
- ♦ qui soulèvent de VRAIES

QUESTIONS!

Le THÈME du COLLOQUE

« L'Homme,

La Société,

La Paix »

À travers,

- ♦ L'aspect Scientifique
- ♦ L'aspect Education/ Université
 (Participation à la formation au respect de la Dignité Humaine)
- ♦ L'aspect Politique
- ♦ L'aspect Religion

La DYNAMIQUE du COLLOQUE

Matinée:

- Science
- Education/Université

Après-Midi:

- Politique
- Religion

Le COLLOQUE ... dans le temps

Court Terme

⇒ Conférence du 3 Octobre 2015.

Moyen Terme

⇒ **Tisser** des liens solides avec les partenaires cités précédemment.

Long Terme

- → Organiser une conférence annuelle sur un sujet lié à la question de l'Homme.
- ⇒ **Activer** un Centre International pour la Paix (actions internationales en partenariat ...)
- ⇒ Diffuser des enseignements en lien avec la Paix et particulièrement les enseignements chers au cœur du Pape Saint Jean-Paul II (comme spécifié dans le préambule de l'association).
- ⇒ **Participer** à la création d'une autorité publique mondiale en matière de Justice et de Paix.

Les Intervenants

Aspect SCIENTIFIQUE



Dr. Evandro Agazzi est un philosophe et professeur italien à l'Université de Gênes. Ses champs d'intérêt sont l'éthique de la science et de la technologie, la logique, la métaphysique, la philosophie du langage, la philosophie des sciences, l'anthropologie philosophique, et la théorie des systèmes. Il est diplômé de l'Université de Milan, où il a étudié la physique et de l'Université catholique de Milan où il a

obtenu un doctorat en philosophie en 1957. Dr. Agazzi a également complété un post-doc à Oxford et dans les universités de Marburg et de Münster. Dr. Agazzi a publié plus de sept cents articles dans des revues académiques et des essais dans de nombreux volumes d'œuvres collectées. Il est l'auteur de dix-neuf livres. Il est actuellement président de l'Académie internationale de philosophie des sciences, président d'honneur de la Fédération internationale des sociétés de philosophie et de l'Institut international de philosophie. Auparavant, il a servi en tant que président de la Société italienne de la logique et philosophie des sciences, la Société italienne de philosophie, et la Société suisse de la logique et philosophie des sciences. Il a servi en tant que trésorier du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines de l'UNESCO. Il a également été membre du Comité national italien de bioéthique.

Aspect ÉDUCATION/ UNIVERSITÉS



Le **Dr. Don Briel** occupe la chaire des Arts Libéraux – The Blessed John Henry Newman de l'Université de Mary. Il a fondé, et a dirigé pendant 20 ans, le Centre des Etudes Catholiques à l'Université Saint Thomas de Saint Paul, Minnesota, où il a

occupé la chaire Koch des Etudes Catholiques. Dr. Briel a terminé son Baccalauréat des Arts (B.A.) à l'Université de Notre Dame en 1969, où il étudia sous la direction du légendaire Frank O'Malley. Il étudia la littérature au Trinity College de Dublin, et obtint une licence et un Doctorat en Théologie Sacrée de l'Université de Strasbourg, son principal sujet d'étude portant sur le travail d'une personnalité très associée à l'idée d'Université, John Henry Newman. Après de courts passages comme enseignant à l'Université de San Francisco et de St. Mary of the Plains, Dr. Briel fut engagé à St. Thomas en 1981, et il y enseigne toujours depuis. Il a occupé la chaire du département de Théologie pendant de nombreuses années, premier non ecclésiastique à occuper ce poste, et y fut à une époque Conseiller d'éducation Assistant du College of Arts and Sciences.

C'est également un excellent administrateur, un entrepreneur accompli, et un pédagogue visionnaire, toutes ses qualités ayant contribué au succès de ses entreprises. Ayant ressenti le besoin d'un renouveau de l'enseignement supérieur Catholique et d'une réforme de l'ensemble de la tradition intellectuelle Catholique, Dr. Briel et quelques-uns de ses collègues ont fondé le Center for Catholic Studies. Il s'agissait alors de la première initiative de la sorte dans son pays. Durant les vingt ans de direction de Dr. Briel, un petit programme interdisciplinaire se développa au sein du Centre, puis son propre département interdisciplinaire et un programme diplômant, au point qu'il s'agit du plus ancien et du plus important de son genre dans le monde, avec quelque trois cents étudiants de premier et de deuxième cycle et soixante-quinze étudiants de troisième cycle.

Dr. Briel est le fondateur de Logos, un très respectable journal sur la pensée et la culture Catholique, et il a orchestré la création de trois instituts liés au Centre: l'Institut John A. Ryan pour la pensée sociale Catholique, l'Institut Murphy pour le droit et les études politiques, et l'Institut Habiger pour le Leadership Catholique. Dans tous ses travaux, il va au cœur des grands défis pédagogiques, spirituels et sociétaux d'aujourd'hui, en associant une très vaste culture avec la force de la foi et de la tradition Catholique.

Aspect **POLITIQUE**



Pavel Fischer a servi auprès de Vaclav Havel en tant que chef des affaires politiques entre 1999 et 2003. Après avoir servi comme Ambassadeur en France et à Monaco de 2003 à 2010, il est nommé Directeur des Affaires Politiques au Ministère des Affaires Etrangères à Prague (2010-2013).

Après vingt ans de service public, il démissionne pour des raisons de famille et s'engage dans

diverses activités associatives, devient conseil aux entreprises et aux think tanks, donne des conférences et s'engage dans la formation, prend part au développement de programmes pour journalistes au sein de la Prague Freedom Fondation en étroite collaboration avec Radio Free Europe/Radio Liberty, et fait partie du Conseil consultatif de la Fondation Liberté Prague.

Elève de l'ENA (Cyrano de Bergerac, 1998-1999), musicien de formation (violoniste et choriste), père de quatre enfants, il a étudié, après la chute de Mur de Berlin, l'enseignement social de l'Eglise en Suisse. Décoré de l'Ordre de Saint Charles (2010), de la Légion d'Honneur (2010), et de l'Ordre de Mérite (2003).

Aspect **RELIGION**



Paola Bernardini est Directrice Associée au Département de la Recherche; Professor Chercheur Associée des *Contending Modernities* (Confrontations Contemporaines) à l'Université Notre Dame (USA).

Mme Bernardini supervise et dirige les

travaux de recherche sur les problématiques liées entre elles et sur lesquelles travaillent les sept groupes de recherche du département Contending Modernities: Catholic, Muslim, Secular à l'Université de Notre-Dame.

Elle est diplômée d'un Ed.M de Harvard Graduate School of Education (Cambridge, U.S.A.) et d'un Ph.D. en philosophie de l'Université Pontificale St. Thomas d'Aquin (Rome), où elle a fait partie de la communauté Russell Berrie en Etudes Interreligieuses. Sa thèse de Doctorat avait comme sujet l'étude comparée de la Théorie des Droits de l'Homme d'Abdullahi Ahmed An-Na'im's Human Rights et de la Théorie de la Loi Naturelle de Jacques Maritain. Ses publications incluent : "Homme naturel ou Homme politique?" Les fondements des Droits de l'Homme chez Martha C. Nussbaum (Rubbettino, 2009) et Multiculturalisme et apprentissage du dialogue adulte (Aracne, 2003).

Les travaux de recherche de Mme Bernardini portent sur le Dialogue interreligieux et les Droits de l'Homme; la Justice naturelle dans une perspective interculturelle et interreligieuse; la Bioéthique dans l'Islam et dans l'Eglise Catholique; la liberté religieuse dans le monde arabe et en occident; ainsi que les femmes, la religion et la famille.

Mme Bernardini contribue au blog Contending Modernities ; elle est Professeur affilié au Centre pour les Droits Civiques et les Droits de l'Homme de Notre Dame.

Avant son arrivée à Notre Dame, Mme Bernardini a occupé plusieurs chaires d'enseignement et de recherche sur les droits de l'Homme et les religions dans plusieurs Universités Pontificales à Rome, LUMSA (Faculté de Droit) à Rome, l'Université de Teramo, et l'European University Summer School à Sarajevo (Bosnie). Elle a aussi contribué au blog sur les droits de l'Homme du Parvis des Gentils, initiative lancée en 2011 par le Conseil Pontifical pour la Culture destinée à promouvoir le dialogue entre croyants et noncroyants.

Déroulement du Colloque

Introductions, Vidéos 9:00 Intervenant Science: Dr. Evandro Agazzi **Discussion** Intervenant + Panel 4 Experts Questions Réponses Pause Café Intervenant Université: Dr. Don Briel **Discussion** Intervenant + Panel 4 Experts Questions Réponses Aboutissements: Solutions concrètes 13:00 Pause Déjeuner 14:00 Introduction, Vidéos Intervenant Politique: M. Pavel Fischer **Discussion** Intervenant + Panel 4 Experts Questions Réponses Pause Café Intervenant Foi/Religion: Dr. Paola Bernardini **Discussion** Intervenant + Panel 4 Experts Questions Réponses Aboutissements: Solutions concrètes Conclusion, Vidéo Fin 17:00

CLÔTURE COLLOQUE

- ⇒ Remise d'un prix à un jeune qui s'est distingué dans les valeurs qui défendent la Vie, la Justice et la Paix.
- ⇒ **Lecture d'un petit traité** pour la jeunesse :
 - comportements à promouvoir pour une culture de la vie, de la justice et de la paix.
 - Responsabilisation sur les causes et les conséquences de nos comportements (nos actes définissent notre personne).

UNIVERSITÉ PONTIFICALE REGINA **APOSTOLORUM**

Historique: L'Athenaeum fut établi canoniquement par la Congrégation pour l'éducation catholique, le 15 Septembre 1993. Le 11 Juillet 1998, le Pape Jean-Paul II a donné la permission à l'institution de s'afficher comme une Université pontificale.

La Mission de l'Université est de former des leaders chrétiens, en particulier des membres du clergé, et de

développer une recherche rigoureuse afin de créer un courant culturel de pensée qui diffuse l'esprit chrétien dans la société d'aujourd'hui, offrant aux personnes une réponse à la fois théorique et existentielle en communion totale avec le Magistère de l'Église.

L'Université est composée de plusieurs départements de théologie, de philosophie et de bioéthique. Première en son genre, la Faculté de bioéthique propose un cycle d'études avec ses trois diplômes: bachelor, licence, doctorat. Le but de la Faculté est de former des professionnels, capable de s'engager avec les compétences nécessaires pour répondre aux questions éthiques qui se posent sans cesse dans le domaine des sciences biologiques et biomédicales, dans le respect de la dignité humaine et la protection de la vie de chaque individu, de la conception à la mort naturelle. La Faculté offre également une maîtrise en bioéthique.

INSTITUT DE **BIOETHIQUE ET DROITS** DE L'HOMME



Educational, Scientific and

Cultural Organization



Roma, Italy

Bioethics and Human Rights



En partenariat avec l'UNESCO, une chaire a été créée en 2010, afin

d'encourager un large échange d'idées, le partage d'expériences différentes, grâce à un dialogue entre les institutions d'enseignement supérieur dans différents pays, en particulier les pays en voie de développement. La Chaire UNESCO offre un espace de réflexion, d'étude et d'information sur les principes de la bioéthique dans les sciences, la médecine et les nouvelles technologies, à la lumière de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Grâce à l'éducation holistique, à la recherche et à l'information, la chaire cherche à contribuer à la reconnaissance et à la promotion d'une vision globale et intégrée de la bioéthique, de mettre en lumière des valeurs et des principes universels et leurs implications juridiques en matière de droits humains.

INAUGURATION PRINCIÈRE de L'ALLÉE SAINT JEAN-PAUL II



13 MAI 2014

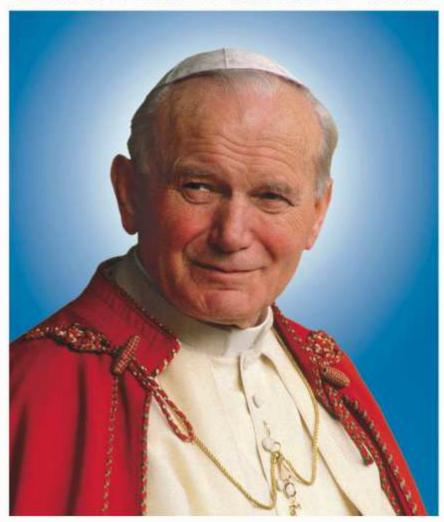
1 réalisation de
1 Association
Human Rights for
Life, Justice &
Peace



HOMMAGE À JEAN-PAUL II

INAUGURATION PAR LL.AA.SS. LE PRINCE & LA PRINCESSE DE MONACO

MARDI 13 MAI 2014 - 18H



Cathédrale de Monaco

Inauguration & Bénédiction d'un Haut-relief par Mgr. l'Archevêque. Inauguration de l'Allée Saint jean-Paul II par Monsieur le Maire. Suivies de la Messe.

À L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION MONÉGASQUE "HUMAN RIGHTS FOR LIFE, JUSTICE AND PEACE"

RAPPEL HISTORIQUE

Prince Albert I^{er}: *humaniste*, l'Homme au cœur de la science.

Création du Musée Océanographique.



1903 Prince Albert I^{er}: *visionnaire*

Précurseur des Nations Unies: a l'intuition de la nécessité de créer des règles internationales pour préserver la Paix dans le monde, règles qui doivent unir les Nations dans cet objectif.





Palais: 93.25,18.31

Directeur Anchives . M. Thomas Fouillescon Secrétaine des Anchives: Danielle Beenfré anchives @ justais mc

HRCKIVGS DV PALAIS DE MONACO

The state of the s

INSTITUT INTERNATIONAL DE LA PAIX

L'Institut International de la Paix's en fondé par le Prince Albert Ier

en 1903 (Ogdonnance Souveraine du 20 février 1903).

pacifiques, l'histoire et la bibliographie de ces questions' le développement des institutions internationales, la propagande et l'enseignement solution des différends internationaux, la statistique des guerres et des armements, "la publication de travaux documentaires concernant : le droit international, la L'atticle premies des status précisait que l'Institut avait pour objet ... New 1036 - PELISSIER (I) et ARNAUD (E)-La Morah internationale (ses origins, ses progrès), par J.

plus d'ampleur et d'audience. La guerre de 1914 le contraindra à cesser toutes ses (4 rue de Greffulhe) en janvier 1913, dans le bur de le réorganiser et de lui donner l'ancien Hôtel-Dieu. Il y demeura jusqu'au 17 octobre 1912, date à laquelle une (1922) Ordonnance décida sa suppression. On transféra alors l'Institut de la Paix à Paris activités et il disparatra définitivement en 1924, après la mort du Prince Albert Ier Son siège avait été fixe à Monaco, dans la chapelle déseffectée de

brochures sur les relations internationales : De 1903 à 1913, l'Institut International de la Paix a publié quelques

- LA FONTAINE (H.).- Bibliographia de la Paix et de l'Arbitrage, par H. La Foutaine.-Tome ler: Mouvement padifque, In-8°.
- MOCH (G.).- Histoire Sommeire de L'Arkitrige Permanent, par G. Moch, en français et
- TRIED (Alfred H.).- Annuair de la Vie Internationale, par Alfred H. Friid (Annibes Monaco, Institut International de la Paix, 1905, 159 p. (M 276). 1905-1906-1907; 1908-1909 en un seul volume)

K781 ---> - VAVASSEUR (A.) - L'Organization d'une Juridiction Apparair Internacionale, par [ZARD (Ed.)]. De la Solidarité du Raixe bamaines desaid le Propinse de la Paix armés (Chine et Europe), par Ed. Irand, Servitaire Général de l'Industri international de la Paix. Deuxième Gonférence de La Haye, Opinions, Projetti, Proposit

(XVII (5-9).

- BAJER (Fred.).- Acts final de la Deuxeitosa Conference de la Paix, miss d'un Index alphabetique et anolytique, par Ered Bajur.

G. Moch.

K. 889 ->- MOCH (G.).- Histoire sommaire de l'Arbitroge permanent, l'édition mise à jour, par

Acte final de la Première Conférence de La Haye.

- L'Arbitrage International en cartes postules. La pochette de 7 cartes

- DELASSUS (A.).- Pritis d'entitignement passiste, par A. Délassus. Petitiner et El Armond.

Echos parifistes (Réposse à un Appel de S.A. le Prince Mirza Riza Khan) TEVY (Saphael-Georges). Effett semaniques de la mobilisation ciertre-bongreise, par

fascicules: - ARMAUD (Hapile) - Code International Public (Code de la Paix), Notes et commentaires par un groupe de Junisconsultes. Prenier et deuxième

Reduit Garage Cap.

Titre Septième : Législation Internationale de la Paix, 1913. Time Sineme : Protection Nationale des Individus, des Consulats Titre Deuxième : Représentation des Nations.

(M 714 et M 715)

大等 物人以

FEUILLE de ROUTE du Prince Souverain (Juillet 2005)

« ... J'entends cependant que **l'éthique** soit toujours en toile de fond du comportement des autorités monégasques. L'éthique ne se divise pas. Argent et vertu doivent se conjuguer en permanence. ... »

« ... Sur un autre plan je suis, vous le savez, un ardent défenseur de l'environnement. ... Il faut que Monaco soit un pays-modèle, respectueux de la nature. ... »

« ... Mais la nature a également besoin des hommes. De ce point de vue, notre pays qui ne dispose ni de sources d'énergie, ni de matières premières et qui a réussi à mener cependant un développement remarquable est bien pourvu. Les Monégasques sont des personnes de qualité. Ces qualités seront encore développées car je mettrai l'accent sur la connaissance, le savoir, l'imagination et le pouvoir extraordinaire de la pensée. Je ferai ce qui est nécessaire, en organisant notamment des colloques ou des séminaires de réflexion qui marqueront les esprits, et nous les non seulement ressources intellectuelles apporteront complémentaires à celles dont nous disposons déjà mais feront de notre pays, je l'espère, un véritable carrefour de la pensée sur des sujets et thèmes de préoccupation majeurs du monde contemporain.

J'inciterai aussi à s'installer dans notre pays des **chercheurs**, des **universitaires**, des **entrepreneurs**, pourquoi pas des investisseurs américains, asiatiques, européens. Ils trouveront à Monaco des conditions optimales pour développer leurs activités. La richesse ainsi créée bénéficiera à tous. ...

L'avenir d'un pays, **c'est sa jeunesse**. Je souhaite mobiliser la jeunesse de Monaco en lui donnant les moyens de **se former** aux meilleurs niveaux, d'avoir accès à des emplois très qualifiés, et de disposer de **sources d'enrichissement personnel d'ordre culturel** et sportif.

Mais, je demande également à nos jeunes de montrer leur volonté de travailler, de se dépasser, d'avoir de l'ambition, d'aller forger leur expérience à l'étranger afin de mieux contribuer le moment

venu à l'essor de notre pays. Ainsi que Théodore Roosevelt nous y incitait, il y a quelques années, "prenez des risques, ne soyez jamais parmi ces âmes froides et timides qui ne connaissent ni la victoire, ni la défaite"...

... "Last night I had a dream..."

"Hier soir, j'ai eu un rêve"

Vous vous souvenez tous sans doute de cette phrase du Prix Nobel de la paix Martin Luther King qui initiait ainsi un discours fondateur sur l'égalité des races. J'ai fait moi aussi un rêve. Depuis longtemps, j'ai rêvé d'un pays qui fonctionnerait comme un modèle dans toutes ses dimensions. Un pays producteur de modèles : le modèle de vie, le modèle de développement, le modèle de bien-être, le modèle de paix.

Comme le disait un grand sage amérindien, le Chef « Black Elk » de la tribu Lakota : "La deuxième paix est celle qui se crée entre deux individus, la troisième est celle qui unie deux nations. Mais au-dessus de tout cela il nous faut comprendre que

la paix ne sera possible entre les nations tant qu'on ne sera pas convaincu que la véritable paix se trouve au cœur de l'être humain".

J'attire votre attention sur le fait que je ne songe pas à une paix qui sera fondée sur le concept de neutralité. Peut-on être neutre lorsque l'on doit trancher entre le Bien et le Mal, entre la liberté et l'asservissement? Ce pays de l'utopie faite réalité, ce pourrait être le nôtre. Un pays qui créerait toutes les conditions matérielles et spirituelles pour trouver le bonheur. Il ne faut jamais oublier que la réalité de demain est composée souvent d'utopies d'hier enfin réalisées. Je souhaite donc pour Monaco et ses habitants une société modèle, un modèle de société. J'ai la certitude que, dans notre univers qui aspire à la paix, l'étroitesse du territoire n'est plus un facteur de faiblesse.

Comme le disait le Prince Rainier, Mon Père : « souvenons-nous qu'il n'est pas nécessaire d'être un grand pays pour avoir de grands rêves ni d'être nombreux pour les réaliser ». J'ai donc la conviction que Monaco peut devenir à sa manière une grande puissance, une combinaison entre une vision du monde tournée vers le progrès et le bien-être et la mise en œuvre d'activités de protection de l'environnement, de lutte pour la paix, de respect de la justice, de développement durable, de la défense des

défavorisés, de la mise en œuvre d'actions pour un monde plus juste, plus harmonieux.

Notre puissance doit être avant tout une puissance éthique, une puissance modèle. Celle d'un pays dans lequel la richesse qui se crée est avant tout le fruit du travail et de l'innovation. Un pays où une partie de cette richesse contribue à un monde meilleur. Ainsi, nous consacrons déjà près de 4% de notre budget à des projets humanitaires et sociaux à l'étranger notamment en Afrique. D'autre part, je vais faire en sorte que Monaco ratifie le plus rapidement possible le Protocole de Kyoto.

C'est un devoir pour tout être humain, pour toute communauté d'adhérer aux termes de ce protocole essentiel pour un développement durable. C'est non seulement un impératif moral mais aussi un impératif réaliste.

En conclusion, il faut que tous les Monégasques et les hôtes de Monaco participent à notre ambitieux projet. Monaco, pays ouvert sur le monde, saura contribuer à un univers meilleur. Nous en avons les moyens matériels, **intellectuels et spirituels**. Dans ce domaine, Monaco a autant de pouvoir que toute autre communauté et notre pays peut ainsi être porteur d'un message fort, celui de l'intelligence et de la réactivité au service de l'humanité.

Tel est le sens que je souhaite donner à mon action. Et ce n'est qu'en s'appuyant sur nos valeurs de simplicité, de sens des responsabilités, de travail, de solidarité, que nous obtiendrons ce monde de paix, de justice et de progrès auquel légitimement chaque Monégasque se doit d'aspirer.

Rien de grand ne peut être accompli sans l'implication de tous. C'est pourquoi je compte sur chacun d'entre vous. Je fais ainsi appel au sens de la responsabilité collective de tous les Monégasques. Il faut rappeler que dans un état de droit, à tout droit doit correspondre un devoir. Les Monégasques sont bénéficiaires de nombreux privilèges. Ils doivent en conséquence, par leur conduite personnelle, mériter chaque jour les avantages presque uniques au monde dont ils disposent.

Adhérer à la vision que je viens de définir requiert une implication totale pour réussir. Nous ne pouvons réussir qu'en nous rassemblant tous, car, comme l'a dit un grand poète : "toute puissance est faible à moins d'être unie". »

PROGRAMME de la LETTRE PASTORALE

de Mgr Barsi, Archevêque de Monaco aux Fidèles de son Diocèse

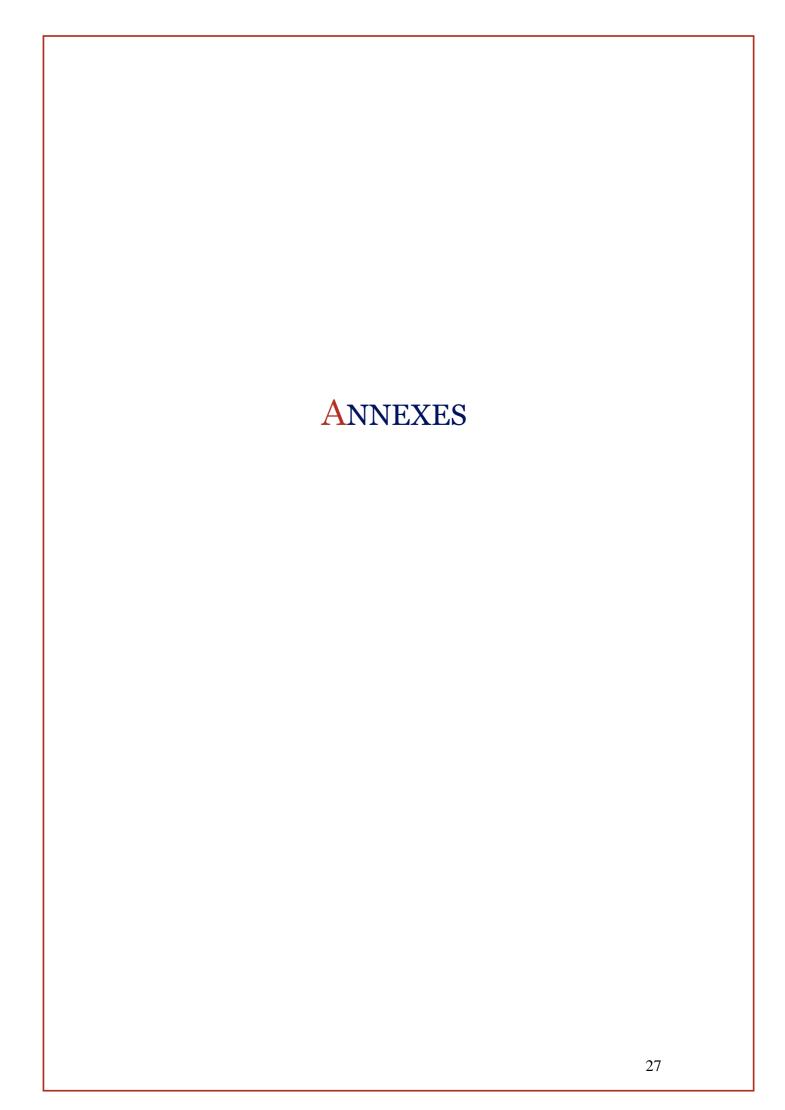
AVANCE AU LARGE

ET ANNONCE L'ÉVANGILE

- « ...Sortir sans cesse comme le semeur de la parabole (Mc 4,3) pour **aller à la rencontre des hommes** et leur proposer la **Bonne Nouvelle**.» (page 6)
- « ... Entrer en dialogue avec le monde du travail, de la politique, de l'économie, de l'écologie, de la recherche scientifique, de la culture, pour apporter sa contribution à la construction d'un monde plus solidaire, respectueux de la Dignité de l'Homme et de la Création. » (page 8)
- Proposer une alternative à « une dictature » qui « est en train de se constituer, qui ne reconnaît rien comme définitif et qui ne retient comme critère ultime que son propre égo et ses désirs » (Pape Benoit XVI). Ce mal a un nom : le Relativisme, une manière de penser qui conduit à considérer que tout se discute et que tout se vaut.

LISTE des PARTENARIATS

- ◆ L'Association *Centre Européen pour le Droit et La Justice* (ECLJ), Strasbourg, France.
- ♦ L'Association *Faith and Reason Institute*, Washington D.C., USA.
- ♦ L'Association *Center for Family and Human Rights*, Washington D.C., USA.
- ◆ La Fondation Internationale Oasis, Venise et Milan, Italie, dont la mission est de favoriser la connaissance entre chrétiens et musulmans.
- ♦ L'Université Pontificale Regina Apostolorum, Rome, Italie.
- Diverses Universités dans le monde, principalement les premières créées : Bologne, Salamanque, la Sorbonne, Oxford, Cambridge...
- ♦ UNESCO (Human Rights), Rome, Italie.
- Institut pour le Réarmement Moral, Caux, Suisse.
- ♦ Conseil Pontifical Justice et Paix, Vatican, Italie.



Statuts de l'Association Monégasque & Organisation Non Gouvernementale dénommée

1 & JUIL. 2012

Le Sacrétaire Général du Ministère d'Etat

Robert COLLE



HUMAN RIGHTS FOR LIFE, JUSTICE & PEACE

Préambule

Les Membres fondateurs, désireux de participer, sur la scène locale et internationale, à la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, reconnaissent que la personne humaine est le fondement et l'objectif de la vie sociale que le Droit doit servir.

A la lumière de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et à la lumière de la vision de l'Homme proposée par la Doctrine Catholique, religion d'Etat en Principauté de Monaco, l'Association souhaite « travailler à mieux mettre en valeur la dignité que l'Homme a reçu de son Créateur et unir son énergie à celle des autres pour la défendre et la promouvoir » (Jean-Paul II, discours du 17/05/2003, Université la Sapienza, Rome).

Conscients de leur devoir de participer à l'élaboration d'une Société plus juste et respectueuse des valeurs intrinsèques, indisponibles de la vie de l'Homme, et inaliénables de ses droits, les Membres Fondateurs ont décidé de créer l'Association Human Rights For Life, Justice & Peace.

Celle-ci se veut un terrain de réflexion provoquant l'intelligence en vue, d'un dialogue ouvert à tous, dans la recherche du Bien Commun fondé sur la Justice et la Paix.

Cette action de défense de la vie et des Droits de l'Homme a pour but de conforter des fondations solides desquelles pourraient être construites des valeurs durables telles que définies dans la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique.

L'intuition des Fondateurs de l'Association Human Rights For Life, Justice & Peace est de rejoindre la préoccupation du Prince Souverain :

« Ce n'est qu'en s'appuyant sur nos valeurs de simplicité, de sens des responsabilités, de travail, de solidarité, que nous obtiendrons ce monde de paix, de justice et de progrès auquel légitimement chaque Monégasque se doit d'aspirer» (Discours du 12 juillet 2005).

Page 2 sur 15

TE.

BUS

TO XII

I De l'Association

Article 1.1. : Dénomination

Il est formé, dans le cadre de la Loi n°1.355 du 23 décembre 2008 et de l'Arrêté Ministériel n°2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de la loi précitée, pour une durée indéterminée, une association dénommée « Human Rights for Life, Justice and Peace », régie par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations et les dispositions des présents Statuts.

Dans sa réflexion et ses actions, elle s'inspire de l'enseignement de la Doctrine sociale de l'Eglise telle qu'elle est exprimée dans le *Compendium* publié par le Conseil Pontifical "Justice et Paix" le 2 avril 2004 :

« Le mouvement vers l'identification et la proclamation des droits de l'homme est un des efforts les plus importants pour répondre efficacement aux exigences irréductibles de la dignité humaine. L'Eglise saisit en ces droits une occasion extraordinaire qu'offre notre époque afin que, par leur affirmation, la dignité humaine soit plus efficacement reconnue et promue universellement comme caractéristique imprimée par le Dieu Créateur sur sa créature. Le Magistère de l'Eglise n'a pas manqué d'évaluer positivement la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par les Nations Unies le 10 décembre 1948, que Jean Paul II a qualifiée de véritable pierre milliaire placée sur la route longue et difficile du genre humain » (Discours à l'Assemblée Générale des Nations Unies, 2 octobre 1979) (n° 152).

... La source ultime des droits de l'homme ne se situe pas dans une simple volonté des êtres humains, dans la réalité de l'Etat, dans les pouvoirs publics, mais dans l'homme lui-même et en Dieu son Créateur. Ces droits sont « universels, inviolables, inaliénables » (Jean XXIII, Encyclique Pacem in terris) (n°153 § 2).

Article 1.2. : Objet et moyens

Cette Association a pour objet de :

✓ Promouvoir et contribuer, aux niveaux national et international, à la défense des droits de l'Homme, sur la base de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, et de toutes les autres Conventions ou Déclarations nationales et internationales défendant la Personne Humaine, la Vie, et le respect des libertés fondamentales (par exemple : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques du 16 décembre 1966, le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels du 16 décembre 1966, la Convention relative aux Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989, etc... ainsi que de tous leurs Protocoles et Avenants).

Page 3 sur 15

BU

(P)

- ✓ Soutenir, par tous moyens, toute action en vue de la reconnaissance, du respect et de la défense des droits de l'Homme.
- ✓ Sensibiliser toute personne, physique ou morale, autorité, entité, publique ou privée, sur la violation des droits de l'Homme susmentionnés dont l'Association souhaite promouvoir la défense.
- ✓ Effectuer, encourager et soutenir des recherches et des études intéressant les droits de l'Homme et assurer la diffusion des travaux effectués dans ces domaines en lien permanent avec tout organisme national ou international avec lequel l'Association estimera opportun de coopérer.
- ✓ Décerner un prix annuel reconnaissant le travail exceptionnel accompli par une personne physique ou une personne morale concernant la défense des droits de l'Homme.

Les moyens de l'Association sont, notamment, les publications, conférences, cours, expositions, concours, formations, séminaires.

Article 1.3. Siège

Son siège social est situé à Monaco. Il peut être fixé en un point quelconque du territoire de la Principauté par décision du Conseil d'Administration.

II Des Membres

Article 2.1. : Différentes catégories de Membres

Le Membre de l'Association est une personne physique ou morale à laquelle le Conseil d'Administration attribue la qualité de Membre pour une durée indéterminée selon les dispositions des présents Statuts et du Règlement Intérieur.

Il existe quatre types de Membres:

- Les Membres Fondateurs, lesquels participent à la création de l'Association, en signent ès qualités les Statuts constitutifs et sont nommés à vie.
- Les Membres Bienfaiteurs, lesquels témoignent de leur attachement à l'Association, notamment par leur générosité ou leur concours gracieux.
- 3. Les Membres d'Honneur, qui portent un intérêt particulier à l'Association ou disposent d'une compétence avérée en matière de droits humains et qui rendent à titre gratuit au profit de l'Association des services importants, notamment en termes de notoriété ou de prestige.
- Les Membres Actifs, qui participent aux activités de l'Association et s'acquittent d'une cotisation annuelle dont le montant minimum est fixé par le Conseil d'Administration.

Page 4 sur 15

VE.

BUS

en /w

ALLOCUTION INAUGURALE de S.A. le PRINCE HÉRÉDITAIRE ALBERT de Monaco au Congrés Européen de l'U.I. des Juristes Catholiques (2003)

Éminence, Monseigneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sans prétendre anticiper sur les conclusions des travaux de votre congrès, je voudrais livrer à votre réflexion l'idée suivant laquelle l'apport principal du christianisme au droit moderne est la conception européenne de la personne humaine, devenue occidentale et diffusée maintenant dans une grande partie du monde.

Au sein de la création, **l'homme est revêtu d'une dignité** particulière qui ne s'explique et ne se justifie que par l'anthropologie chrétienne.

En effet, si l'homme n'était pas à l'image de son Créateur, s'il n'était qu'un animal doté d'un intellect supérieur à celui des autres, cela ne suffirait pas à justifier qu'il soit généralement considéré comme détenteur d'une dignité particulière, telle qu'elle est consacrée au niveau mondial par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

De même, seule **l'anthropologie chrétienne** peut justifier la **liberté de la personne humaine**.

Ainsi que le rappelle la Déclaration française des droits de l'homme de 1789, tous les hommes ont été créés libres et égaux en droits.

Une telle **liberté**, incompréhensible et inutile sans l'égalité, se détruit d'elle-même chaque fois que l'homme oublie qu'elle **est** un don et non une conquête. C'est ce qu'enseigne l'expérience des régimes totalitaires, ou simplement athées.

Le christianisme est donc la découverte des valeurs fondamentales des sociétés modernes : dignité, liberté, égalité sont les attributs fondamentaux de la personne humaine,

progressivement dégagés depuis 2000 ans par les juristes occidentaux, même si, aujourd'hui certaines législations en pervertissent le sens.

C'est sur la base de ces valeurs fondamentales que s'est rapidement imposé, dès les débuts du christianisme, le respect des plus faibles : les enfants (et même les enfants non encore nés), les vieillards, les malades et les pauvres. Ce respect est à l'origine de toutes les législations sociales modernes.

C'est sur cette base également que très tôt, la dignité, la liberté et les droits propres de la femme ont été reconnus.

Et c'est encore sur les mêmes fondements que la **liberté de** conscience et de religion a été progressivement reconnue.

Ainsi qu'en témoignent les débats actuels sur les conceptions d'autres religions, le christianisme admet la neutralité de l'État en matière religieuse (« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu »), ce qui dans certains pays, est connu sous le nom de laïcité de l'État.

Mais même là où la religion catholique est reconnue comme la religion officielle, la liberté de culte et de conscience est garantie ainsi que le prouve, par exemple, depuis longtemps l'ordre constitutionnel monégasque.

L'apport du christianisme va jusqu'aux aménagements techniques de certains droits et libertés : le caractère secret du vote, considéré comme essentiel en démocratie, a été inventé dans les monastères pour préserver la liberté de conscience des électeurs des abbés.

Le respect des droits des minorités, attributs des démocraties modernes, trouve pareillement son origine dans le droit canonique.

Touts ces éléments, et bien d'autres tels que les principes fondamentaux des procédures judiciaires, comme le respect des droits de la défense (déjà esquissé, il est vrai, dans l'antiquité gréco-romaine), font partie du patrimoine culturel commun à l'ensemble des Etats européens, ainsi qu'en témoigne la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950.

Reconnaître l'héritage religieux du droit en Europe n'est que rendre justice à l'Histoire du continent.

Le nier ou l'ignorer risquerait de conduire à un retour à l'obscurantisme païen où les enfants sont tués dans le sein de leur

mère, les femmes répudiées sans ménagement par leurs maris, et les vieillards supprimés ou poussés au suicide.

C'est dire que cet héritage s'impose avec évidence.

Sa sainteté le Pape Jean-Paul II s'en est fait le héraut permanent et y consacre toutes ses forces, à en juger par l'insistance de ce thème qui revient régulièrement dans ses interventions et se trouve relayé sur le terrain par les diplomates du Saint-Siège.

La Principauté de Monaco y est d'autant plus sensible qu'elle est une nation où la religion catholique est la religion d'État.

Monaco n'entend pas, cependant, rester étranger à l'évolution européenne.

Partie prenante de l'histoire de son continent, et pleinement insérée dans la communauté des nations depuis son entrée à l'ONU il y a dix ans, la Principauté ne voit pas dans l'exiguïté de son territoire un obstacle à sa participation à la vie internationale et européenne.

Ce processus européen, qui part d'une origine commune pour s'orienter vers un avenir commun, ne postule pas pour autant une fusion où disparaitraient les nations dont la légitimité se justifie par les différences de traditions historiques, culturelles, juridiques et politiques telles que nous les cultivons ici en intime communion avec notre Prince Souverain.

Il n'y a pas lieu à uniformiser là où il ne s'agit que d'harmoniser.

La nouvelle et grande Europe ne trouvera ses gages de stabilité et de succès que dans le respect de toutes ses composantes, qu'il s'agisse de ses racines, notamment chrétiennes, ou qu'il s'agisse de ses membres indépendamment de leur taille ou de leur puissance.

L'ère des continents organisés ne pourra pas faire l'économie des principes fondateurs de toute société civilisée qui se veut saine, viable et durable : la justice et la paix, la solidarité, la liberté prennent leur signification intrinsèque dans la civilisation chrétienne. Au nom de la vérité, comment pourrait-on l'ignorer?

Ce sont d'ailleurs les thèmes qui constituent la **trame de l'enseignement du Pape Jean-Paul II** à qui il m'est agréable de rendre avec vous un nouvel hommage en cette année du XXV^e

anniversaire d'un **Pontificat qui a marqué le monde et qui** brillera dans l'Histoire.

Nul doute que l'Histoire lui en sera reconnaissante. « Deo juvante » notre génération l'est déjà.

Je vous remercie de votre attention et je déclare ouvert le Congrès européen de l'Union Internationale des Juristes catholiques.

> « L'héritage religieux du droit en Europe » Congrès européen de l'Union Internationale des Juristes catholiques, le 20 novembre 2003.